

Discours Madame Camille Galliard-Minier

Ministre déléguée, chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Assises des EHPAD – 15/09/2026

(seul le prononcé fait foi)

Mesdames, Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les professionnels,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être avec vous aujourd'hui pour clôturer ces assises nationales des EHPAD. Je souhaite tout d'abord remercier Luc Broussy pour son invitation, et saluer le travail qu'il conduit avec Laurence Cristol dans le cadre de la conférence nationale de l'autonomie.

Ces deux journées d'échanges dans le cadre des assises des EHPAD auront permis de croiser les expériences, les regards et les convictions de celles et ceux qui font vivre, chaque jour, nos établissements qui accompagnent des personnes âgées.

Elles auront surtout rappelé une évidence : lorsque l'on parle des EHPAD, on ne parle pas seulement d'établissements. On parle de la manière dont notre société choisit d'accompagner une partie croissante de sa population, et donc, au fond, de la société dans laquelle nous souhaitons vivre demain. Ces questions de société et les enjeux liés au vieillissement devront nécessairement faire l'objet de débats lors de l'élection présidentielle à venir.

La France connaît une transformation démographique profonde. En 2030, 1 personne sur 4 aura plus de 60 ans ; en 2050, ce sera près d'1 personne sur 3. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans doublera entre 2030 et 2050. Et, à cet horizon, notre pays comptera environ 700 000 personnes supplémentaires en situation de perte d'autonomie portant leur nombre à 2,8 millions.

Ces chiffres donnent la mesure du défi. Mais ils ne disent pas tout. Car le vieillissement de la population n'est pas une mauvaise nouvelle. Il est

d'abord le résultat d'une réussite collective : nous vivons plus longtemps parce que nous avons progressé dans la prévention, dans les soins, dans la médecine, mais aussi parce que les conditions de vie se sont améliorées. Nous avons gagné des années de vie. Notre responsabilité est désormais de faire en sorte que ces années supplémentaires puissent être, autant que possible, des années en bonne santé, de liberté et de choix. L'ambition est de créer une société de la longévité dans laquelle le conflit des générations n'a pas sa place.

C'est pourquoi je crois que nous devons changer notre manière de regarder le vieillissement car vieillir est une chance.

Trop souvent encore, nous parlons des personnes âgées à travers leurs fragilités, leurs besoins de soins ou leur perte d'autonomie. Ces dimensions sont évidemment essentielles, mais elles ne peuvent résumer une vie. Une personne âgée reste une personne qui a un rôle social, qui habite, qui s'engage dans des associations, qui transmet aux plus jeunes, qui a des projets et qui souhaite, comme chacun d'entre nous, conserver le plus longtemps possible la maîtrise de ses choix.

Le vieillissement ne doit donc pas être considéré comme une question qui concernerait uniquement le secteur médico-social. Il touche nos politiques de santé, nos logements, nos mobilités, nos villes et nos villages, nos politiques de prévention, notre organisation du travail, notre capacité à soutenir les aidants.

Il touche, plus largement, notre manière de faire société.

C'est cette vision d'ensemble qui est au cœur de la mobilisation France Autonomie.

A travers cette mobilisation collective, j'ai souhaité changer de méthode autant que de perspective. Notre ambition est de donner davantage de cohérence à l'ensemble de nos politiques de l'autonomie, en anticipant les évolutions à venir dans les territoires et en construisant dès aujourd'hui les réponses adaptées aux besoins de demain.

Car le vieillissement ne sera pas homogène partout en France. Certains territoires connaîtront plus tôt que d'autres une très forte progression du

nombre de personnes âgées. Les besoins d'un département rural ne seront pas nécessairement ceux d'une grande agglomération. Les enjeux d'un territoire littoral ou d'un territoire ultramarin seront encore différents. Cette diversité n'est pas une difficulté à contourner : elle doit être le point de départ de notre action.

Une action qui s'articule autour de 6 priorités : mieux connaître pour anticiper les besoins, agir pour vieillir en bonne santé, valoriser les métiers de l'autonomie, diversifier les lieux de vie, accompagner la transformation des EHPAD en Maisons France Autonomie, et enfin aider les aidants.

Anticiper, c'est d'abord savoir. Savoir combien de personnes âgées vivront demain sur un territoire, quels seront leurs besoins, quelles solutions existent déjà et lesquelles devront être développées. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé des diagnostics territoriaux et fait dialoguer les acteurs qui, aujourd'hui, disposent chacun d'une partie de la réponse. Cette démarche ne peut réussir que si elle est conduite avec celles et ceux qui connaissent les réalités des territoires. Les départements, les ARS, les collectivités, les professionnels du domicile et des établissements, les associations et les personnes âgées elles-mêmes ont tous une part essentielle à prendre dans cette transformation.

Cette nouvelle approche nous conduit naturellement à replacer la prévention au cœur de notre politique. Nous savons aujourd'hui qu'une partie de la perte d'autonomie peut être retardée, voire évitée. L'activité physique, la nutrition, la prévention des chutes, le maintien du lien social, la vaccination, le dépistage, le repérage précoce des fragilités sont autant de leviers qui permettent de modifier concrètement les trajectoires de vie. Ils constituent l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire pour permettre aux personnes de rester autonomes plus longtemps et vivre en bonne santé.

Faire de la prévention un véritable pilier des parcours de vie et de santé est une priorité. Cela signifie mieux repérer les fragilités, intervenir plus tôt et donner à chacun les moyens de préserver son autonomie le plus longtemps possible. C'est le sens des travaux engagés autour du vieillissement en bonne santé, avec le développement du repérage des fragilités et de démarches comme ICOPE ou la prévention des chutes.

Mais préserver l'autonomie, c'est aussi donner la possibilité de choisir son cadre de vie. La très grande majorité des Françaises et de Français souhaite vieillir à domicile. Cette aspiration doit être entendue. Elle nous invite à poursuivre l'adaptation de l'offre à domicile, pour permettre à chacune et à chacun de vivre chez soi aussi longtemps que possible, dans de bonnes conditions et avec les accompagnements adaptés.

Mais respecter ce choix ne signifie pas considérer que le domicile doit être la seule réponse. Entre le logement individuel et l'EHPAD, il existe un espace pour développer des solutions adaptées à des situations et à des aspirations différentes : résidences autonomie, habitat inclusif, habitat intergénérationnel, formes d'habitat partagé ou accompagnements intermédiaires. Ces habitats partagés permettent d'allier lutte contre l'isolement et mutualisation des interventions des professionnels en favorisant une dynamique de maintien de l'autonomie des personnes.

L'enjeu, c'est de partir de la personne, de ses besoins, de ses choix et de ses aspirations, et non de lui demander de s'adapter à une offre déjà définie. C'est lui permettre de trouver la réponse qui lui correspond et, surtout, de pouvoir se sentir chez elle : chez soi à domicile, ou chez soi avec les autres dans un habitat partagé.

Et cette liberté de choix n'existera que si nous avons les femmes et les hommes capables de la rendre possible. La question des métiers de l'autonomie est donc au cœur de notre mobilisation. Dans les prochaines décennies, les besoins de recrutement seront importants. Mais derrière les chiffres, il y a surtout une question de société : quelle place souhaitons-nous donner à celles et ceux qui prennent soin des autres ? Nous devons leur offrir de meilleures conditions de travail, des perspectives professionnelles, davantage de reconnaissance et les formations nécessaires pour exercer ces métiers avec compétence et fierté. Nous devons également poursuivre le travail engagé pour renforcer les effectifs et faire évoluer les organisations. Car la qualité de l'accompagnement repose d'abord sur la capacité à valoriser, former et fidéliser les professionnels.

Et autour de la personne âgée, il y a aussi ceux qui accompagnent sans être des professionnels : les proches aidants. Ils sont près de 11 millions à apporter chaque jour une présence, une aide, une vigilance, parfois au prix

de sacrifices importants dans leur vie personnelle ou professionnelle. Leur rôle est indispensable, mais il ne peut pas être considéré comme allant de soi.

Soutenir les aidants, c'est leur permettre de trouver des solutions de répit, de mieux connaître leurs droits, d'être davantage identifiés et accompagnés, y compris lorsqu'ils travaillent. C'est reconnaître que derrière chaque parcours d'autonomie, il existe souvent un entourage qui contribue lui aussi, de manière décisive, à rendre possible le maintien à domicile.

Tout cela nous ramène naturellement à l'EHPAD, qui occupe une place essentielle dans les parcours de vie. Pour certaines personnes, il constitue la réponse la plus adaptée à leurs besoins, en leur offrant un cadre de vie, des soins et un accompagnement personnalisé.

L'EHPAD des prochaines décennies, ou plutôt la future Maison France Autonomie doit pleinement assumer cette vocation de lieu de vie, ouvert sur son territoire et sur la société. Cela passe par les relations avec les familles et les proches, par les activités et les projets qui donnent vie à l'établissement, mais aussi par des liens étroits avec les professionnels du domicile et de santé, l'hôpital, les associations, les écoles et l'ensemble des acteurs de la vie locale.

De nombreux établissements ont déjà engagé cette évolution. Certains accueillent des enfants ou des jeunes, organisent des activités avec les écoles, ouvrent leurs espaces à la population locale, développent des projets culturels ou associatifs et travaillent autrement avec les familles. D'autres renforcent leur coopération avec les acteurs de santé ou du domicile. Certains établissements développent des interventions non médicamenteuses validées scientifiquement ainsi que des approches centrées sur l'autonomie de la personne comme les méthodes Montessori et Humanitude, mise en valeur dans le film Soudain projeté hier soir dans le cadre de ces assises.

Ces expériences montrent la diversité des initiatives déjà à l'œuvre et dessinent une nouvelle ambition pour les EHPAD : des établissements pleinement ouverts sur leur territoire avec par exemple des tiers lieux

ouverts aux personnes extérieures, attentifs aux parcours de vie et capables de répondre à la diversité des attentes et des besoins des personnes âgées.

C'est précisément le sens de leur transformation en Maisons France Autonomie. Ce changement ne doit pas être un simple changement de nom. Il doit traduire un changement de regard, une évolution du modèle et de la place de ces établissements dans les territoires. Le mot « maison » traduit une ambition forte : faire de chaque établissement un véritable lieu de vie, où la personne âgée puisse se sentir chez elle, avec les autres. Le mot « autonomie » porte la même ambition : reconnaître pleinement la personne, ses capacités et sa liberté d'agir.

Une Maison France Autonomie sera un lieu de vie et de soins, mais aussi un lieu ouvert sur l'extérieur, inscrit dans son territoire et connecté aux parcours de la personne. Un lieu qui se pense à partir de ce qu'il peut apporter aux personnes âgées, à leurs familles et à l'ensemble de son environnement. Un lieu agile offrant une diversité de modalités d'accueil comme l'accueil de jour ou l'accueil temporaire.

Pour accompagner cette transformation des EHPAD, je souhaite que nous franchissions une nouvelle étape. Je vais confier à l'ANAP la mission de construire, avec les acteurs de l'autonomie, les territoires et les personnes âgées elles-mêmes, les principes directeurs des futures Maisons France Autonomie.

Ces principes devront permettre de renforcer les coopérations avec les acteurs du domicile, les professionnels de santé et l'ensemble des partenaires du territoire, de prévenir les ruptures de parcours, de donner davantage de place aux familles et de développer les relations intergénérationnelles. Ils devront également permettre aux établissements de devenir des lieux de ressources et d'innovation pour leur territoire. Ces futures Maisons France Autonomie devront être des lieux dans lesquels les personnes âgées souhaiteront habiter et les professionnels y travailler.

Nous ne souhaitons pas imposer un modèle uniforme. Chaque territoire a ses réalités, chaque établissement son histoire, chaque population ses besoins. Les principes directeurs qui accompagneront cette transformation

devront donc être suffisamment exigeants pour porter une ambition commune, mais suffisamment souples pour permettre aux acteurs de construire des réponses adaptées.

Cette transformation appelle enfin une évolution de l'organisation et du fonctionnement des établissements, avec un objectif simple : donner davantage de simplicité, de lisibilité et de capacité d'action aux professionnels comme aux personnes accompagnées.

C'est pourquoi la simplification constitue également un enjeu majeur.

Les professionnels me le disent depuis ma prise de fonction : ils souhaitent pouvoir consacrer davantage de temps aux personnes âgées et moins de temps à la complexité administrative. Simplifier, ce n'est pas renoncer à la qualité, au contrôle ou à l'exigence. C'est au contraire faire en sorte que nos procédures servent réellement la qualité de l'accompagnement.

Nous devons donc continuer à alléger ce qui peut l'être, à clarifier les responsabilités, à simplifier les démarches et à donner aux établissements davantage de visibilité pour conduire leurs projets. Ainsi, la Conférence nationale de l'autonomie sera l'occasion d'annoncer des mesures fortes et très concrètes, construites avec les acteurs et à la hauteur des attentes exprimées sur le terrain.

Mais au-delà des mesures administratives et au moment où nous parlons de transformation, il nous faut garder une boussole : la personne âgée elle-même.

La qualité d'un établissement ne se mesure pas seulement à la qualité de son bâtiment, à son organisation ou à ses équipements. Elle se mesure à la qualité de vie qu'il permet, à la dignité qu'il garantit, à la liberté qu'il préserve, à la relation qu'il construit avec les familles et aux conditions dans lesquelles ses professionnels peuvent exercer pleinement leur métier.

Enfin, derrière cette transformation des établissements, se trouve une ambition plus large. Les 6 priorités de la mobilisation France Autonomie portent une même vision : construire une politique de l'autonomie qui accompagne les personnes tout au long de leur parcours de vie, anticipe les

fragilités et réunit l'ensemble des conditions permettant de vivre et de vieillir dans de bonnes conditions et en bonne santé. Cette ambition doit maintenant s'inscrire dans la durée.

Notre pays entre dans une nouvelle étape de son histoire démographique. Dans les prochaines décennies, la place des personnes âgées dans notre société va profondément évoluer, avec des conséquences majeures sur nos modes de vie, nos territoires et notre organisation collective. Cette transformation nous oblige à regarder loin devant nous et à préparer dès maintenant la société de demain.

Nous avons donc besoin de continuité, de méthode et de constance. C'est tout le sens de la conférence nationale de l'autonomie que nous préparons et qui s'inscrit dans la continuité de la loi bien vieillir du 8 avril 2024. Son périmètre élargi permettra de faire vivre dans la durée cette mobilisation collective, d'associer les territoires et les acteurs, de donner une place pleine et entière aux personnes âgées, et de maintenir une capacité d'anticipation face aux évolutions démographiques.

Anticiper le vieillissement, c'est connaître les évolutions démographiques qui se dessinent, mais aussi préparer dès aujourd'hui les réponses qui permettront à chacun de bien vivre et de bien vieillir demain.

Une société qui permette à chacun, en avançant en âge, de rester pleinement acteur de sa vie et de la vie collective. Une société qui donne à chacun la possibilité de choisir son lieu de vie, de préserver ses liens sociaux, d'accéder aux soins et de continuer à participer à la vie de son territoire. Une société qui reconnaisse pleinement la contribution des professionnels qui accompagnent les personnes âgées et qui apporte aux aidants le soutien dont ils ont besoin pour exercer leur rôle dans de bonnes conditions.

Et c'est dans cette société que l'EHPAD doit trouver sa nouvelle place. La Maison France autonomie de demain ne sera pas seulement un établissement où l'on accompagne davantage de personnes âgées dépendantes. Il devra être un lieu où l'on continue à vivre, à être entouré, à participer, à choisir ; un lieu ouvert sur les autres et sur son territoire ; un lieu où la qualité des soins contribue à la qualité de vie, sans jamais s'y substituer.

Ces ambitions, nous souhaitons les construire avec les professionnels, avec les territoires et surtout, avec les personnes âgées elles-mêmes.

La parole des personnes âgées doit en effet pleinement contribuer à la construction des politiques qui les concernent. C'est dans cet esprit que sera créé un Conseil national consultatif des personnes âgées, pour associer durablement leur expertise et leur expérience à la réflexion sur l'avenir de l'autonomie.

Enfin, les politiques de l'autonomie concernent chacune et chacun d'entre nous : elles accompagnent les générations qui avancent en âge aujourd'hui, mais elles préparent aussi la société dans laquelle nous vivrons demain.

Préparer le vieillissement de notre population, c'est donc faire le choix d'une société qui anticipe, qui s'adapte et qui donne à chacun les moyens de continuer à vivre, à choisir et à participer pleinement à la vie collective.

Je vous remercie.